

**Pièces à fournir, à nous remettre obligatoirement lors du dépôt de votre dossier,
1 mois avant le mariage
(Code civil, notamment articles 63 et 70)**

Cas	Époux	Épouse	Document
Dans tous les cas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois au jour du mariage (moins de six mois si elle a été délivrée dans un consulat). Si l'acte de naissance a une mention d'inscription au Répertoire Civil : justificatif à demander au Greffe du Tribunal de Grande Instance.
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif d'identité.
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile (et de résidence si nécessaire).
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'indication des prénoms, nom, date et lieu de naissance, profession et domicile des 2, 3 ou 4 témoins (sauf lorsque le mariage doit être célébré par une autorité étrangère) avec copie d'une pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance pour chacun d'eux.
Contrat de mariage <input type="checkbox"/>			Certificat délivré par le notaire.
Veuvage	Veuf <input type="checkbox"/>	Veuve <input type="checkbox"/>	Acte de décès du précédent conjoint.
Divorce	Divorcé <input type="checkbox"/>	Divorcée <input type="checkbox"/>	Si le divorce n'est pas mentionné sur l'acte de naissance : acte de mariage portant la mention du divorce ou jugement de divorce et caractère définitif. En cas de divorce à l'étranger : jugement d'exequatur (fait en Préfecture).
Étranger (suivant le pays d'origine)	Étranger <input type="checkbox"/>	Étrangère <input type="checkbox"/>	Acte de naissance en original (légalisé par le consulat du pays en France ou apostillé), avec sa traduction en français par un traducteur expert judiciaire (figurant sur la liste d'une Cour d'Appel Française ou par le Consulat de France).
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certificat de coutume
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certificat de célibat
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certificat de non remariage

Souhaitez-vous que votre mariage soit mentionné dans la presse locale ?..OUI NON

Le mariage sera-t-il célébré religieusement ?..... OUI NON

Souhaitez-vous procéder à l'échange des alliances à la mairie ?..... OUI NON

Merci de nous communiquer au moins un contact téléphonique :

Date et signatures des deux futurs époux :